

## Le député Yves Censi demande la suspension des projets éoliens



Le parlementaire sur la terrasse de sa permanence ruthénoise. J.B.

De sur la terrasse de sa permanence ruthénoise, le député des Républicains, Yves Censi, apprécie le paysage aveyronnais. Un paysage qu'il souhaite conserver sans éolienne. « Depuis dix ans, j'essaye d'alerter chacun sur la volonté rampante d'un développement anarchique des mâts éoliens en Aveyron », a-t-il expliqué, hier, lors d'une conférence de presse, au cours de laquelle il s'est prononcé pour la suspension de tous les projets actuels. Heureux de constater que la 1<sup>re</sup> circonscription est, pour l'instant, épargnée et que la situation est sauve en Aubrac et Carladéz, grâce à un « consensus généralisé », le parlementaire a fustigé l'offensive et les comportements de certains opérateurs. Une offensive qui conduit, selon lui, le gouvernement à lâcher du lest, dans le sens d'une « libéralisation d'un marché très juteux. » Désolé que sa proposition de porter la distance qui sépare chaque

mât de 500 mètres actuellement à 1 500 mètres n'ait pas été retenue (le préfet décidera en fonction du résultat de l'enquête publique), Yves Censi dénonce un « schéma régional anarchique, dont les objectifs ont déjà été atteints alors que de nouveaux projets continuent à être déposés. » « Petit à petit, on détruit notre patrimoine immatériel », regrette le député de la 1<sup>re</sup> circonscription, convaincu qu'un tel développement de l'éolien dans nos campagnes « va participer à la perte d'attractivité des territoires ruraux. » Yves Censi est également opposé au projet d'implantation d'un important transformateur électrique à Saint-Victor-et-Melvieu. Et il se montre critique sur les aides consenties aux opérateurs éoliens, grâce notamment à la contribution au service public de l'énergie (CSPE) que chaque consommateur retrouve sur sa facture électrique.